



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

18 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 10

Votants : 15

OBJET

REPRISE DES CONCESSIONS
ABANDONNÉES

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 décembre 2025, légalement convoqué le 11 décembre 2025, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire, pour délibérer valablement sans condition de quorum l'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre 2025 à 10 h 00, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire

Étaient présents : Mesdames Mariannick MORVAN, Maire, Claire HERLIN, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Fleurine BOCQUILLON, Lea PHALIPPOUX, Messieurs Ariel SHEPS, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUDET, Florian DAVID

Étaient absents excusés :

Monsieur Hervé FRANEL

Monsieur Stéphane RAYNAL

Monsieur Laurent PERTHUIS

Madame Maria PIRKA

Madame Caroline ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Madame Marie-Solange GRILLOT

Madame Claire HERLIN

Monsieur Ariel SHEPS

Madame Mariannick MORVAN

Madame Lea PHALIPPOUX

Était (ent) absent (es) : Mesdames Alexa PELAGE, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN Messieurs Sylvain PASTORELLO, Julien CAYZAC, José AZEVEDO, Agostino MUZZIN, Mickael SHEPS

DELIBERATION

REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les procès-verbaux de constatations d'abandon des sépultures effectuées les 01 février 2022 et 28 août 2025 dans le cimetière communal,

VU la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

VU la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge la remise en état,

CONSIDERANT que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon,

CONSIDERANT que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame le Maire à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

N°65 16 M. AMAURY Alphonse
N°46 67 M. LEFORT Alexandre
N°164 82 MME.BARBOTTE Adèle
N°214 92 M. GENEST Lucien
N°103 95 MME DAMIOT Eugénie

N° 47 106 MME CIRÉE Delphine
N°113 109 MME LEBLANC
N° SANS TITRE 145 FAMILLE DE BRIEUDÉ-PERIER
N°14 152 MME.DACLA Marie
N° SANS TITRE 159 INCONNU
N° SANS TITRE 171 M. BARBET Felix
N°185 194 M. GUERRY Alphonse
N° 171 203 M. ROGER Emile
N° SANS TITRE 216 FAMILLE BEILLET-AUFRENE
N°234 227 MME. MAZERAT Marthe
N° 193 248 M. MALHERBE Donatien
N°21 et 78 386 MME BLAIREAU Aimée

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les tous les actes et avenants se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
MORAINVILLIERS MORVAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 23 décembre 2025 11:57
À: LFA - Mairie.LA-FERTE-ALAIS; acte-controlelegalite@omnikles.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0911-219102324-20251223-17433.xml;
091-219102324-20251222-2025_052A-DE-1-2_17831.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-12-23(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: LA FERTE ALAIS - Mairie

N° de SIREN: 219102324

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_052A

Objet acte: DELIBERATION 052 RERISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5-Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant Acte: 091-219102324-20251222-2025_052A-DE

Rapport d'erreur(s):